

MIN/GEF/DJ/22.05.83

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

84/788 du 7/08/84

DECRET N° /MIN-EGAS-DEPA-SI-P3 portant promotion à trois (3) ans des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983.

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 71 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2007/EP du 21.6.53 fixant le régime sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/EP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/198 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant règlement des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1231 /MIN-EGAS-DEPA-SI-P3 du 30/12/83 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

DECRETE :

.../...

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er : Sont promus :
1963, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent
NOM : néant:

au 3ème Schelon

- NGABU ngo NANGA Le Germaine p/c du 2.11.64 en service à Brazzaville

au 2ème Schelon

- NTI MAJIBOU Felix, p/c du 10.11.64 en service à Brazzaville
- TIDJ BAZ Alfred p/c du 10.11.64 en service à Brazzaville
- EBAN p/c du 20.11.64 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté
que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOÛT 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Antoine NINGA...

Colonel Louis SILVAIN-GO...

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard GIBO LATSIONA...

Itini Ossétounba LAKOUNZU...

RELIATIONS :

MIN..... 2
AG.S..... 2
F.M..... 5
C.F..... 6
AG..... 2
DCT..... 2
B/S..... 5
TR.SUR..... 2
F.M.S.S.I.C.. 2
C.F./M..... 2
J.C.M.C..... 2
B/C..... 10
INT.S.S.S.I.. 5
D.S.S.I.S. L.M. 6